SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTC (3616)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **26/08/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2022-4281**
Rapport autorisé le : **05-SEPT.-2022 15:57**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-22148 / BTC prélevé le 24-AOÛT -2022 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		29/08/2022				34	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	26/08/2022	*			40.6	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	26/08/2022	*			15.82	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	31/08/2022	*			10.62	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	31/08/2022	*			106.20	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	31/08/2022	*			0.82	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	31/08/2022	*			8.20	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	31/08/2022				13.0	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	01/09/2022	*			6.1	mg/kg MS		
Mercure	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	31/08/2022	*			1.2	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			6535	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			5.20	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			2.1	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			7.5	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			51.3	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			728	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			99567	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			0.06	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	01/09/2022	*			4.5	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			0.50	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			212	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			11.8	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			461	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			28.9	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN	01/09/2022	*			117	mg/kg MS	800	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
		ISO 11885								
	Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			32836	mg/kg MS		
	Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	01/09/2022	*			1633	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
	Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	01/09/2022				2440	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
	PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	0.014	mg/kg MS		
	PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	0.017	mg/kg MS		
	PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	0.014	mg/kg MS		
	Somme 7 PCB	Calcul	26/08/2022			r	0.097	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
	Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	0.62	mg/kg MS	5	mg/kg MS
	Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	0.40	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
	Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/08/2022	*		r	0.25	mg/kg MS	2	mg/kg MS
	Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	01/09/2022	*		r	3.96	% sur brute		
	Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	26/08/2022	*		r	0.162	% MB		
	pH	NF EN ISO 10390	26/08/2022	*		r	8.3	unité pH		
	Température de mesure du pH	Méthode interne	26/08/2022				18.9	°C		
	Refus	NF EN 16179	29/08/2022	*			<5.0	%		
	Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	29/08/2022	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 34
Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 40,6 %
☒ Boue Seine Aval +
☐ Boue Réglementaire
☐ Boue Non Epandable
☐ Boue Non-Conforme FNC n°
Date : 06/09/22

Visa Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT DLE Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **22/08/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2022-4069**
Rapport autorisé le : **26-AOÛT -2022 14:26**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-32722 / BTC prélevé le **22-AOÛT -2022 08:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	22/08/2022				Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	22/08/2022	*			<5.60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement		22/08/2022				34	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 41,2% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-4024)
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 34
Microbiologie :
Coliformes thermotolérants : Abs / g MS
Escherichia Coli : <5,6 / g MS
Date : 31/08/22
VISA Laboratoire

Delphine LEGRAND
Responsable adjointe Laboratoire
SIAAP Seine Aval
01 30 86 53 77 / 06 63 39 88 01
delphine.legrand@siaap.fr

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.